

# UNE LONGUE DÉMARCHE

FICHE 0-02

## PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

Les gouvernements du Canada et du Québec collaborent depuis 1988 à conserver et à mettre en valeur le Saint-Laurent dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent (PASL). Ce partenariat a permis aux gouvernements d'harmoniser leurs mesures de protection, de concertation et de mise en valeur du Saint-Laurent grâce à des investissements de plus de 716 M\$ et à la mise en commun de l'expertise de spécialistes provenant de nombreux partenaires gouvernementaux. Les interventions découlant du PASL ont entre autres permis d'atteindre des résultats concluants dans les domaines de l'assainissement agricole, industriel et urbain ainsi que de la conservation de la biodiversité, de la navigation durable et de l'implication communautaire. Quatre phases ont été mises en œuvre et une cinquième phase est en cours de réalisation.

La **première entente** de collaboration entre les gouvernements du Canada et du Québec (1988-1993) a été signée le 3 juin 1988. Les gouvernements entamaient alors l'harmonisation de leurs activités concernant le Saint-Laurent en vue de le protéger et de le mettre en valeur. En travaillant de concert et dans le respect de leurs compétences respectives, les gouvernements du Canada et du Québec ont convenu d'objectifs à atteindre dans divers domaines d'intervention à savoir ceux de la conservation, de la restauration, de la protection et du suivi de l'état du milieu. Au terme de cette première phase, de grands progrès ont été réalisés quant à l'assainissement des eaux du fleuve et la sauvegarde des écosystèmes du Saint-Laurent.

La **deuxième phase du PASL (1993-1998)** a été mise en place sous l'appellation « Saint-Laurent Vision 2000 », et couvrait sept domaines d'intervention, soit la biodiversité, l'agriculture, l'implication communautaire, l'aide à la prise de décision, la santé, la protection et la restauration. Des organismes désireux de piloter des projets locaux de protection et de restauration ont ainsi pu obtenir une aide financière. Cette deuxième phase a permis de stimuler et d'harmoniser les efforts d'un grand nombre de partenaires.

La **troisième phase (1998-2003)** a permis de poursuivre les initiatives qui touchent entre autres à l'agriculture, la biodiversité, l'implication communautaire, les secteurs industriel et urbain ainsi que la santé humaine. De plus, un nouveau domaine d'intervention a été instauré, soit celui de la navigation.

La **quatrième phase (2005-2010)** avait pour objectif de favoriser l'intégrité écologique, le respect de l'environnement dans les activités économiques, l'engagement des collectivités et une gouvernance

concertée et intégrée du Saint-Laurent. Les activités visaient six domaines d'intervention, soit l'implication communautaire, l'accessibilité aux rives, l'agriculture, l'intégrité écologique, la navigation et le suivi de l'état du Saint-Laurent.

Dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026, trois enjeux ont été définis :

- La conservation de la biodiversité
- La pérennité des usages
- L'amélioration de la qualité de l'eau

C'est sur la base de ces enjeux que des orientations ont été déterminées pour une nouvelle et **cinquième phase du Plan d'action Saint-Laurent couvrant la période 2011-2016.**

## ORIENTATIONS LIÉES À LA BIODIVERSITÉ

- Déterminer, protéger, restaurer et valoriser les milieux d'intérêt écologique.
- Prévenir l'introduction des espèces exotiques envahissantes et en contrôler la dispersion.
- Évaluer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes.

## ORIENTATIONS LIÉES À LA PÉRENNITÉ DES USAGES

- Favoriser la gestion durable des ressources halieutiques.
- Déterminer et valoriser les sites d'accès publics.
- Maintenir et promouvoir une navigation durable.
- Favoriser la gestion durable des niveaux d'eau et des apports.

## ORIENTATIONS LIÉES À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

- Réduire les sources agricoles de pollution diffuse.
- Améliorer les outils de gestion des sédiments contaminés.
- Évaluer la présence et les effets des substances toxiques sur l'écosystème.

Les gouvernements du Canada et du Québec se sont engagés à verser respectivement 49 M\$ et 20,9 M\$ pour la mise en œuvre du Plan d'action Saint-Laurent pour 2011-2016.

## GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT

La réflexion sur le concept de gestion intégrée du Saint-Laurent a été amorcée dans le cadre de la 4<sup>e</sup> phase du PASL (2005-2010). L'instauration d'une nouvelle gouvernance des ressources en eau au Québec a été entreprise avec l'adoption de la Politique nationale de l'eau en 2002, et confirmée par l'adoption en 2009 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Cette loi confirme l'intérêt du Québec pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée du Saint-Laurent. À ce titre, elle permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de mettre en place des mécanismes de gouvernance permettant d'assurer une concertation des utilisateurs et des divers milieux intéressés ainsi que la planification et l'harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources en eau et des autres ressources naturelles qui en dépendent (PASL, 2014).

Le PASL 2011-2016 préconise la mise en place d'une **gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)** pour répondre aux enjeux soulevés. La GISL est un processus permanent basé sur la concertation de l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile, instauré pour une planification et une

meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources de cet important écosystème, et ce, dans une optique de développement durable.

La mise en œuvre de la GISL permet d'étendre l'approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'ensemble du Québec méridional en complétant la couverture du territoire déjà visé par la gestion intégrée de l'eau par bassin versant mise en œuvre par le gouvernement du Québec. La mise en œuvre de la GISL mène à l'instauration progressive de tables de concertation régionales qui sont toutes associées à une des zones de gestion intégrée des ressources en eau du Saint-Laurent (PASL, 2014).

## TABLES DE CONCERTATION RÉGIONALES (TCR)

Les **tables de concertation régionales (TCR)** sont des entités permanentes et autonomes qui ont pour mission de permettre aux différents intervenants régionaux, concernés par la gestion des ressources et des usages de leur portion du Saint-Laurent, de planifier et d'harmoniser leurs actions afin de contribuer à la gestion intégrée du Saint-Laurent.

Les TCR visent à :

- Favoriser la concertation entre les intervenants régionaux concernés par les enjeux du Saint-Laurent;
- Contribuer au développement, à l'adoption, à la mise en œuvre et au suivi d'un **plan de gestion intégrée régional (PGIR)**, avec la collaboration des divers acteurs intéressés.

Le territoire du Saint-Laurent a été subdivisé en douze zones de gestion intégrée des ressources en eau allant du Haut Saint-Laurent jusqu'au golfe du Saint-Laurent. Chacune de ces zones fera l'objet d'une gestion intégrée grâce à la mise en place de tables de concertation.

## TCR DE LA ZONE DE QUÉBEC (TCRQ)

Parmi les douze zones de gestion intégrée, on retrouve la zone de Québec qui couvre un territoire allant de Saint-Augustin-de-Desmaures au territoire de Sault-au-Cochon sur la rive nord, incluant la ville de Lévis et les municipalités riveraines de la MRC de Bellechasse sur la rive sud ainsi que L'île d'Orléans.

La **table de concertation régionale de la zone de Québec (TCRQ)** a été fondée en mars 2014. La composition de cette table a été définie grâce à un processus ayant permis aux différents acteurs de l'eau d'y désigner des représentants. La table regroupe dix-sept membres :

- quatre représentants des élus municipaux;
- quatre représentants du secteur économique;
- quatre représentants du secteur communautaire et environnemental;
- deux représentants des organismes de bassins versants de la région;
- un représentant du secteur autochtone;
- un représentant de la ZIP Québec Chaudière-Appalaches;
- un président désigné par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), l'organisation qui assure la coordination des activités de la TCRQ.

Les travaux de la TCRQ visent, dans un premier temps, la réalisation d'un portrait et d'un diagnostic de la zone à l'étude, ce qui permettra ensuite d'alimenter les réflexions qui amèneront les membres de la TCRQ à se doter d'un premier plan d'action pour la gestion intégrée du Saint-Laurent. Les travaux d'élaboration du portrait et du diagnostic s'articulent autour de quatre chantiers :

- L'eau : une ressource pour la vie;
- Des écosystèmes en santé;

- Un milieu de vie attrayant;
- Une économie vibrante.

La mise en place de ces quatre chantiers vise à regrouper l'essentiel des considérations qui doivent être prises en compte dans le cadre d'un plan de gestion intégrée. Chacun de ces chantiers regroupe un ensemble de thèmes qui sont traités, dans un premier temps, de façon séparée bien que plusieurs éléments ont un caractère transversal; ce qui permettra de faire les liens incontournables entre les chantiers avec l'élaboration du diagnostic, des pistes de solutions et du plan d'action. À titre indicatif :

- Les ressources hydriques ont un impact sur les écosystèmes ainsi que les usages récréatifs associés au fleuve;
- Les ressources hydriques, les milieux naturels et la vitalité économique peuvent tous avoir un impact sur la qualité des milieux de vie, qui fait toutefois l'objet d'un chantier traitant entre autres de mixité des fonctions, de paysages, d'accès au fleuve et d'activités récréatives;
- L'ensemble des chantiers peut soulever des considérations associées à la santé, que l'on parle de la qualité de l'eau, de la mise en valeur de milieux naturels, d'espaces verts, d'équipements récréatifs et d'activités économiques;
- Les changements climatiques, par leurs impacts directs sur les ressources hydriques, deviennent aussi une considération du point de vue des écosystèmes naturels, des usages récréatifs, de l'aménagement des berges et de certaines activités économiques comme la navigation.

L'élaboration d'un portrait détaillé permet donc de mettre en évidence la grande variété des éléments à prendre en compte, mais aussi des liens qui devront être considérés dans l'élaboration des pistes de solutions et d'un plan d'action. La division du travail en quatre chantiers thématiques, qui font l'objet de discussions et de validations par autant de comités de travail, vise à intégrer dans la démarche l'ensemble des préoccupations des intervenants régionaux ayant un intérêt pour la gestion des ressources et des usages du Saint-Laurent.

## RÉFÉRENCES

Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026.

Plan d'action Saint-Laurent (PASL) : Entente Canada – Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026.

Plan d'action Saint-Laurent (PASL) : [www.planstlaurent.qc.ca](http://www.planstlaurent.qc.ca), consulté le 10 novembre 2014.

Mars 2015